

**Le bulletin  
d'informations de  
la Délégation 35**

40, rue Danton  
35700 Rennes.  
02.99.84.26.66.

Retrouvez toutes les  
infos de ce numéro et  
sa version audio sur le  
site de la Délégation  
<https://apf-francehandicap35.org/>



**SOMMAIRE**

**Page 1 :**

◇ **Édito ,sommaire agenda**

**Pages 2 à 11 :**

◇ **Actualités Nationales**

A la Une : crise sanitaire, MDPH, emploi...

Les brèves : politique et société, finances, autonomie et compensation, éducation, accessibilité, santé

**Pages 12 et 13 :**

◇ **Infos nationales APF**

Nouvelle présidence, les défis à relever, publications

**Pages 14 et 15 :**

◇ **Infos territoriales.**

Habitat regroupé, transports publics, 30 ans des APEA, les dépareillés...

**Page 16 :**

◇ **Portrait**  
Michel Lozach'meur

**Pages 17 à 20 :**

◇ **Infos DD35 :**

2ème confinement, assemblée départementale, rencontre au sommet, Handi-droits, braderie, loisirs, vie des groupes, fresque et opération stationnement

**Pages 21 et 22 :**

◇ **Culture et sport**

**Page 23 :**

◇ **Divertissements**

**Page 24 :**

◇ **Infos pratiques**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

**Édito**

Tous unis et solidaires en ces temps de crise !

Je suis heureux de reprendre la plume pour partager avec vous ces quelques mots. En cette période troublée de crise sanitaire, mais aussi économique et sociale, nous avons plus que jamais besoin d'être solidaires les uns envers les autres et combatifs pour nos droits.

Avec ce 2<sup>ème</sup> déconfinement que l'on voudrait définitif et l'ombre menaçante d'une 3<sup>ème</sup> vague, notre moral à tous est mis à rude épreuve et pourtant je reste confiant lorsque je fais le bilan de cette année associative dans son contexte si perturbant, quant à la vitalité et au dynamisme de notre mouvement et de notre Délégation.

Tout au long de cette année déstabilisante et anxiogène, nous avons évolué dans nos pratiques en apprenant ou développant de nouvelles techniques (visio-conférence par exemple) et nous avons surtout mis l'accent sur une de nos priorités, ô combien vitale en ce moment, la rupture de l'isolement.

A cet égard, je voudrais saluer et remercier, au nom de tous, l'équipe des salariés pour leur investissement, leur courage et leur détermination à profiter de chaque période propice pour remettre en route des actions ou activités (opération stationnement, création d'une fresque murale, vidéo pour l'Assemblée Départementale, sorties et mini-séjours d'été...) et surtout leur vigilance à préserver les liens entre adhérents : nombreux contacts téléphoniques, remise en route des Cordées, visites à domicile, le petit journal « dé-confiné »... le tout dans le strict respect des règles sanitaires pourtant si contraignantes !

Au seuil de cette nouvelle année, je forme le vœu pour nous tous de voir de nouveau s'ouvrir les portes de la Délégation, de nous rencontrer à nouveau sans crainte et pouvoir reprendre nos activités et nos mobilisations pour que notre objectif associatif « Pouvoir choisir, pouvoir agir » puisse se renforcer et se poursuivre.

Belle année 2021 à vous et à vos proches et à très bientôt, ensemble !

Patrick Aubry, représentant élu départemental.

**Ne manquez pas :**

- ◆ La feuille de route de la MDPH (P 3)
- ◆ La nouvelle présidente (P 12)
- ◆ Portrait de Michel Lozach'meur (P 16)
- ◆ Une fresque pour le stationnement (P 20)





**• CRISE SANITAIRE : QUELLES MESURES ? QUELS DROITS ?**

**Prolongation des droits**

La dernière loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, a prévu une démarche similaire à celle qui a prévalu lors du 1er confinement, à savoir le maintien automatique pendant 6 mois de tous les droits expirés depuis le 1er août 2020. Toutefois, si la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a pris une décision nouvelle suite à une demande de renouvellement, c'est cette décision qui s'appliquera. Les règles de fonctionnement des CDAPH sont restées simplifiées afin d'assurer une continuité de service auprès des personnes et des familles.

*Voir chapitre sur la feuille de route de la MDPH page 3*

**Réactivation du chômage partiel**

Les personnes en situation de handicap dépendantes et « vulnérables » qui, pendant le 2nd confinement ont dû suspendre tout ou partie de l'activité de leurs aidants qu'ils emploient directement, peuvent accéder au dispositif du chômage partiel (annonce gouvernementale bien tardive du 21 novembre).

**Complément de prime Covid**

Un décret du 22 novembre accorde un complément de 1 000 à 1 500 € aux agents publics qui ont déjà bénéficié d'une prime (500 à 1 000 €) pour avoir continué à travailler dans des établissements sanitaires pendant le 1er confinement à condition qu'ils aient travaillé au moins 30 jours entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2020.

**Prioritaires pour la vaccination Covid**

Les annonces prévoient une campagne de vaccination « rapide et massive » devant débuter fin décembre et début janvier 2021 et se poursuivre par vagues successives, sous réserve des validations des autorités sanitaires. Les personnes les plus fragiles, donc les plus âgées, seront prioritaires (résidents des Ephad de plus de 50 ans, personnes de plus de 75 ans, établissements sociaux et médico-sociaux, soignants, personnes de plus de 60 ans et personnes à risques).

information

**CORONAVIRUS  
COVID-19**

LE POINT SUR LA SITUATION

**• MDPH (MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES) : BILAN 2019**



**Le budget de la MDPH** s'élève à 5 millions € par an. les contributions financières ont deux origines principales : le Département (2,4 M€) et l'État (avec la CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (2,1 M€)).

Les ¾ des personnels sont des agents du département.

**Les usagers** utilisent différents canaux pour entrer en contact avec la MDPH

- l'accueil direct du guichet : 17 000 en 2019 ;
- l'accueil des antennes sur le département (CLIC : Centre Local d'Informations et de

- Coordination) : 10 000 ;
- le téléphone 80 000 (chiffre en forte hausse)
- la consultation du site internet : 140 000 donnant lieu au dépôt de 5 000 mails

**Le nombre de demandes**

déposées est en légère hausse par rapport à 2018

- enfance : 15 000 demandes, notamment pour une Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé et ses compléments (AEEH) et pour un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) ;
- adultes : 52 000 demandes, notamment pour une demande d'orientation professionnelle et une reconnaissance de travailleur handicapé, pour la délivrance d'une Carte d'Invalidité (CMI : Carte Mobilité Inclusion) ou pour le versement de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Chaque usager formule en moyenne 2 à 3 demandes par dossier déposé, les 67 000 demandes correspondent donc à environ 27 000 dossiers (et sûrement un peu moins d'usagers)

**En 2019, la CDAPH**

(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) a pris 65 000 décisions au cours de 150 réunions ; Ceci constitue un fléchissement par rapport à l'année précédente (71 000 décisions) et engendre des délais de réponse qui peuvent être longs, surtout quand les enjeux financiers sont importants : Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 6 mois pour les enfants et 7 mois pour les adultes ; AAH (6,5 mois) ; AEEH (5 mois). Les délais d'instruction pour les autres demandes sont plus courts (3 à 4 mois).

**• MDPH : LE BILAN 2019 (SUITE)**

Depuis le 1er janvier 2019, deux décrets permettent d'accorder certains droits pour une longue durée aux personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer. Cette avancée évitera de déposer trop souvent un dossier pour certaines demandes et devrait permettre de « désengorger » la CDAPH. C'est ainsi, par exemple, qu'en 2019, la CDAPH 35 a accordé la carte d'invalidité (CMI) sans limitation de durée à près de 9 000 personnes ou l'AAH pour une durée supérieure à 10 ans à près de 2 000 personnes.

Le plus souvent, la CDAPH donne un accord pour les demandes déposées par les usagers (taux moyen d'accord autour de 80 %) sauf pour les 4 000 demandes de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) examinées chaque année où le taux de réponses favorables est toujours inférieur à 50 %.

En cas de désaccord avec la proposition de la CDAPH,

l'usager peut déposer un recours auprès de la MDPH, dans ce cas la CDAPH réexamine la demande en prenant en compte les nouveaux éléments à sa disposition. Ainsi, sur les 8 premiers mois de 2020, 875 décisions ont été contestées, 300 ont finalement reçu une réponse favorable.

**Fonds de Compensation : une aide significative****Le Fonds de Compensation**

- Intervient après la PCH
- Doit permettre de compléter un plan PCH, de financer des aides qui ne sont pas couvertes par la PCH ou de financer des aides pour les bénéficiaires de l'ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne)
- Concerne le logement, les aides techniques, les aménagements de véhicules.

La Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) de la MDPH attribue des aides aux personnes handicapées par le biais de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Cependant, dans beaucoup de domaines, les aides attribuées sont loin de couvrir les dépenses engagées ; aussi de nombreuses personnes en situation de handicap ont-elles recours à une deuxième instance de la MDPH, le Fonds de Compensation (FdC), qui dispose de prestations « extra-légales » tenant compte des revenus des demandeurs.

Dans au moins 3 domaines, ces aides sont décisives.

- ◇ Pour les aides techniques (fauteuils roulants en particulier) la CDA a attribué 166 000 € en 2019 ; le FdC a complété cette première dotation à hauteur de 68 000€.
- ◇ Pour les aides à l'aménagement de l'habitat, la CDA a attribué 46 000 € ; le FdC 18 000 €.
- ◇ Pour l'aménagement de véhicules, la CDA a attribué 32 000 € ; le FdC : 34 000 €.

Le même agent s'occupe des dossiers PCH et FdC.

**• FEUILLE DE ROUTE MDPH 2022 :****ALLER PLUS LOIN POUR RENDRE EFFECTIF L'ACCÈS AUX DROITS**

Le 15 octobre 2020 Sophie Cluzel a présenté la feuille de route concernant l'avenir des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). On retrouve dans les mesures annoncées un certain nombre de réponses aux préoccupations des personnes handicapées : droits attribués sans limitation de durée, prise en compte de besoins non couverts (parentalité, aide au repas), garantie de délai de réponse raccourci, identification des places disponibles en établissement, baromètre de mesure de l'activité des MDPH et de satisfaction des usagers...

**APF France handicap se réjouit des progrès annoncés mais souligne qu'il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin :**

- Réduire les délais mais aussi apporter des réponses individualisées et adaptées grâce à un accompagnement bienveillant et efficace tout au long du parcours en MDPH. Les MDPH doivent constituer des équipes formées au savoir-faire et au savoir être et faire émerger les nouvelles compétences nécessaires (projet de vie, suivis des décisions...). La qualité de l'accompagnement des personnes et des réponses qui leur sont faites doit pouvoir compléter le baromètre de

mesure de l'activité des MDPH ;

- Savoir traiter l'urgence. Les MDPH ont montré lors de la période de crise sanitaire qu'elles pouvaient le faire.
- Faire jouer à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) son rôle de suivi et d'harmonisation des pratiques des MDPH avec un renforcement de son pouvoir de régulation pour garantir l'équité entre les territoires et faire cesser des pratiques illégales.
- Permettre l'autonomie, dans le respect strict des règles sanitaires, la participation des associations représentatives dans les différentes commissions et l'audition des

usagers qui souhaitent être entendus pour les décisions qui les concernent.

- Accompagner le passage au numérique pour ne pas pénaliser ceux qui souffrent de précarité numérique.
- Ouvrir le chantier du suivi des décisions et des droits attribués : au-delà du suivi des notifications d'orientation vers les structures médico-sociales. Ce sont de véritables services d'accompagnement à la mise en œuvre des plans d'aide qu'il reste à créer.

Dossier  
Feuille de route  
MDPH 2022





## • MDPH, UNE NOUVEAUTÉ : LE BAROMÈTRE D'EFFICACITÉ

La CNSA publie sur son site les résultats de chaque MDPH sur plusieurs critères : pourcentage de droits à vie, délais de traitement des demandes, activité totale de la MDPH et satisfaction des usagers.

Pour la CNSA, ce baromètre répond à un objectif de "transparence vis-à-vis des personnes en situation de handicap et de leurs familles sur leurs relations avec leur MDPH".

Il a vocation à être régulièrement actualisé et enrichi par les données disponibles les plus récentes.

### Thème 1 : les droits accordés sans limitation de durée (droits à vie) de janvier à août 2020 (%)

	MDPH 35	National
Allocation Adulte Handicapé attribuée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 % :	58 %	53%
Carte Mobilité Inclusion - mention invalidité :	62 %	58%
Carte Mobilité Inclusion - mention priorité :	36 %	34%
Carte Mobilité Inclusion - mention stationnement :	59 %	50%

### Thème 2 : les délais de traitement des demandes en 2019 (en mois)

Délai moyen de traitement global :	4,9	4,3
Délai moyen de traitement pour les demandes relatives à des enfants	4,7	3,9
Délai moyen de traitement pour les demandes relatives à des adultes	5,2	4,5
Délai moyen de traitement pour les demandes relatives à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	6,5	4,7
Délai moyen de traitement pour les demandes relatives à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	En cours	

### Thème 3 : l'activité de la MDPH en 2019

Nombre total de décisions et avis rendus par la MDPH	65 356	47 495
--	--------	--------

### Thème 4 : la mesure de la satisfaction des personnes et des familles en 2019

Nombre de répondants	69	191
Taux de satisfaction (en %)	72 %	73%

Au vu des données, encore incomplètes à la date de parution de ce baromètre, (absence de données pour certains départements), il faut rester prudent dans l'interprétation des résultats.

Comme souvent, les écarts entre départements sont importants, compte tenu du faible nombre de répondants dans certains départements.

Pour consultez le baromètre [CNSA Baromètre MDPH](#)



● **FIPHFP : LE BILAN 2019**

Le FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) travaille à l'accompagnement des travailleurs handicapés (TH) dans le secteur de la fonction publique.



La présidente du Comité National a présenté fin septembre le bilan du FIPHFP en s'attachant à souligner les points positifs :

- la Fonction Publique d'État reste à la traîne (moins de 5%) comparée à la Fonction Publique Hospitalière et surtout à la Fonction Publique Territoriale (7%) ;
- si les recrutements augmentent régulièrement, le secteur du maintien dans l'emploi reste quant à lui stationnaire. Contrairement à ce que sous-entend le bilan du FIPHFP, un effort reste à faire pour améliorer ce résultat ;
- pendant plusieurs années, les aides distribuées étaient largement supérieures aux sommes collectées ; en 2019, le FIPHFP a réussi à équilibrer son budget et cesse de dépenser plus qu'il ne reçoit : 108 millions €.

**Un effort particulier a été effectué en direction de l'apprentissage ;**

5 millions d'euros, notamment pour des aides directes à l'employeur, pour le travail sur l'accessibilité des lieux d'accueil et du contenu pédagogique des CFA (Centre de Formation d'Apprentis) et pour le renforcement du rôle des référents handicap, désormais obligatoires dans chaque établissement.

Ces différentes mesures devraient permettre d'atteindre l'objectif d'un taux d'apprentis handicapés de 6 % dans la Fonction Publique en 2022.



● **DE COURTES VIDÉOS POUR MIEUX APPRÉHENDER LE HANDICAP**



Le « Handi-Pactes » propose une première approche des situations de handicap à l'intention des employeurs et des collègues de travail.

engendrées par les troubles DYS (dyslexie), les troubles de l'attention, l'autisme, les handicaps sensoriels etc.

<https://www.handipactes-grandouest.fr/ressources/videos/>

Avec le parrainage du FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), les dispositifs grand

Ils développent aussi une information plus ciblée sur les handicaps psychiques (dépression, bipolarité, schizophrénie) et sur les difficultés d'apprentissage

● **LES MALADIES CHRONIQUES ÉVOLUTIVES (MCE)**

Les Maladies Chroniques Évolutives (MCE) recouvrent des pathologies très diverses (cancer, diabète, sclérose en plaques, polyarthrite, maladies cardio-vasculaires, maladies psychiques, sida...) ; ces maladies de longue durée qui évoluent dans le temps concernent environ une personne sur 5.

Elles ont un impact sur la vie professionnelle : fatigabilité, perte d'énergie, endurance moindre.

Elles constituent de ce fait un handicap invisible, mais réel.



Pour en savoir plus, consulter le site <https://www.maladies-chroniques.fr/#Accueil>



## ● ZOOM SUR L'EMPLOI

### ●● Nature des emplois occupés par des travailleurs handicapés

Le ministère du travail a publié en septembre une revue consacrée à l'emploi des personnes handicapées. (DARES : « analyses » n° 31). Cette étude rappelle ce qu'on savait déjà : le taux d'emploi des personnes handicapées est de deux fois inférieur à celui des personnes valides. L'information nouvelle concerne la nature des emplois occupés par les Travailleurs Handicapés (TH).



D'une part, la gamme des emplois occupés par les TH est beaucoup plus réduite que chez les personnes valides.

D'autre part, les emplois des TH sont le plus souvent des emplois peu qualifiés :

- dans la Fonction Publique, on a par exemple : adjoint administratif, agent de

service, jardinier, entretien du bâtiment, commis de cuisine ou cuisiniers ;

- Dans le secteur privé, on relève par exemple que les TH sont surreprésentés dans les fonctions de nettoyeurs, de manutentionnaires ou d'ouvriers du tri, dans les secteurs de l'emballage et de l'expédition.
- À l'inverse, les TH sont sous représentés dans les emplois plus qualifiés ; ainsi, seulement 6 % des personnes reconnues handicapées occupent un poste de cadre, soit 10 points de moins que pour les actifs occupés sans reconnaissance.

Les personnes en emploi reconnues handicapées sont plus âgées et moins diplômées que celles qui n'ont pas de reconnaissance. Cependant, cela n'explique qu'en partie les spécificités observées :

- À sexe, tranche d'âge, ou diplôme donné, la reconnaissance du handicap se traduit par un taux d'emploi significativement moins élevé ;
- l'écart entre personnes reconnues ou non handicapées est plus marqué pour les plus diplômés (29 %) que pour les moins diplômés (16 %).

## ● CRISE DE LA COVID ET VÉCU DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (TH)

A la demande de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées), l'organisme de sondage IFOP a interrogé 3 000 personnes en situation de handicap.

### Parmi les enseignements de cette enquête, on retiendra que chez les TH :

- l'état psychologique s'est dégradé depuis le début de la contamination : 2/3 déclarent être sujets au stress, la moitié des personnes interrogées a vécu des épisodes dépressifs (tout public : 11 %), plus de 50% se sentent fatigués (tout public : 29 %) ;
- la crainte de la contamination concerne près de la moitié des personnes interrogées : cette crainte est accentuée chez les personnes porteuses d'une maladie invalidante ou d'un plurihandicap ;
- l'inquiétude économique est marquée notamment chez les demandeurs d'emploi et les chefs d'entreprises (64% et 73%) de finale.

Les ¾ des demandeurs d'emploi sont pessimistes sur leurs chances de trouver un emploi dans les 3 mois ;

les difficultés financières cristallisent souvent les inquiétudes, puisqu'elles sont présentes pour 70% des personnes interrogées, (contre 53% pour le tout public) ;

les personnes qui ont été concernées par le télétravail jugent cette expérience de façon plutôt positive ; mais près de la

moitié d'entre elles s'est sentie isolée pendant la période de télétravail (1/3 seulement pour l'ensemble de la population).

Accédez au détail de cette enquête en suivant ce lien :

<https://www.agefiph.fr/espace-presse/tous-les-documents-presse/etude-la-situation-des-personnes-handicapees-pendant-la>



Consultation auprès des personnes en situation de handicap sur leur situation pendant la crise du Coronavirus

Vague 3

Septembre 2020



## • EMPLOI

### •• L'obligation d'emploi revue à la baisse

Un décret du 14 novembre a étendu à de nouvelles actions les dépenses pouvant être déduites de la contribution financière versée par les entreprises qui n'atteignent pas l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés, comme par

exemple, la participation à des recrutements par Internet ou salons en ligne.

Notons également la comptabilisation des employés handicapés en statut de portage salarial et la modification de

l'obligation concernant les emplois qui nécessitent des conditions d'aptitude particulières.



### •• Aide restreinte à l'embauche

La nouvelle subvention d'Etat de 4 000 € (financée sur le budget 2021 de l'Etat à hauteur de 85 millions €) pour l'embauche d'un salarié ne concerne que ceux qui sont reconnus handicapés par une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

Les autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi en sont exclus (pensionnés d'invalidité, Allocataires Adultes Handicapés, accidentés du travail, titulaires d'une carte d'invalidité, etc.) ainsi que les agents du secteur public (administrations et établissements publics).

Ces restrictions sont un obstacle au projet gouvernemental d'embaucher 30 000 travailleurs handicapés grâce à cette aide.

## • POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

### •• Le 1er CIH Castex a eu lieu en novembre

Le Comité Interministériel du Handicap (CIH) s'est finalement tenu sous la présidence du Premier ministre, Jean Castex, le 16 novembre dernier.

Il a essentiellement consisté à faire le bilan d'actions en cours et d'annoncer quelques mesures nouvelles :

- la création d'une Prestation de Compensation du Handicap parentalité (voir dans le chapitre compensation) ;

- l'aide à l'embauche d'un travailleur handicapé par une prime de 4 000 € versée à l'employeur sera prolongée jusqu'au 30 juin 2021 ;

- 10 millions d'euros sont prévus pour adapter la communication du gouvernement aux personnes sourdes, malentendantes ou handicapées intellectuelles.



Le prochain CIH devrait se tenir avant l'été.

### •• Quelle représentation du handicap à la télévision ?

Chaque année le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) fait paraître un « baromètre de la diversité ». Mais pour le handicap, les années se suivent et rien n'évolue.

**Cette enquête conduite en 2019** a porté sur 1 450 heures de programmes présentant 37 800 personnes. Parmi elles figurent 0,7% de personnes handicapées alors qu'elles représenteraient 20% de la population. Depuis la création de ce baromètre, la visibilité des personnes handicapées a toujours été inférieure à 1%. Et encore seules les formes de handicap les plus visibles sont représentées (fauteuil roulant, canne blanche, nanisme).

Or, 9,6 millions de personnes auraient un handicap invisible (1,5 millions ont une déficience visuelle et 850 000 une mobilité réduite). Autre filtre imposé par la télévision : la personne mise en scène doit susciter facilement l'adhésion (performances, humour...). *Cette représentation stéréotypée ne peut qu'alimenter les préjugés et les discriminations à l'égard des personnes en situation de handicap qui ne rentrent pas dans cette norme "télévisuelle".*

**Ce baromètre met également en évidence** une double discrimination à l'égard des femmes en situation de handicap. Les chaînes se sont engagées à améliorer la représentation des personnes handicapées, par exemple en ne les réduisant pas à leur situation de handicap, tout en mettant l'accent sur les réussites individuelles... **On n'en a donc pas fini avec l'image du « super héros » handicapé.**





## ● FINANCES ET RESSOURCES

### ●● 527 millions en plus

En novembre, le Gouvernement a été contraint de demander au Parlement d'ouvrir 527 millions d'euros de crédits supplémentaires pour payer l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et la Garantie de Ressources des Travailleurs Handicapés (GRTH) en Établissements et Services d'aide par le Travail.

⇒270 millions sont nécessaires pour payer l'AAH,  
⇒225 millions pour la GRTH,  
⇒10 millions pour l'emploi accompagné et  
⇒22 millions pour l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI) sont inscrits dans le projet de loi de finances rectificative pour 2020.

### ●● Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)

L'ASI est une allocation qui complète les sommes perçues au titre de la pension d'invalidité (ou de la pension de retraite anticipée pour handicap). Elle vient d'être revalorisée pour garantir un niveau minimum de revenu (750 euros mensuels pour une personne seule et 1 312,50 euros par mois pour une personne en couple).



Cette augmentation s'applique à compter du 1er avril 2020.

L'ASI devrait atteindre 800 € le 1<sup>er</sup> avril 2021.

La récupération sur succession de l'ASI est supprimée depuis le 1er janvier 2020.

### ●● Financement de la vie autonome : tour de passe-passe budgétaire !

Le gouvernement a financé les deux-tiers de la prime Covid versée aux personnels des Services d'Aide À Domicile (SAAD) en détournant les crédits budgétaires affectés à la réforme de ces services,

c'est-à-dire en réaffectant la contribution prévue de 50 millions d'euros pour 2020 de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pour l'expérimentation de la réforme du financement des SAAD.

Des services s'étaient déjà engagés dans cette réforme en contractualisant avec leur Conseil Départemental qui ne pourra plus disposer des crédits prévus à cet effet, sonnante de fait le glas de la réforme des SAAD.

### ●● Loi de finances 2021 : quels crédits pour le handicap



Le projet de loi de finances pour 2021, déficitaire de plus de 150 milliards d'euros, ne comporte aucune disposition significative pour les personnes handicapées à l'exception de la création de 4 000 nouveaux postes d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH). Toutefois, la charge de paiement de l'Allocation Supplémentaire

d'Invalidité (ASI) est transférée à la Sécurité Sociale ce qui retire 270 millions d'euros à la mission Handicap et dépendance du budget de l'Etat.

Les crédits de paiement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) s'élèvent à 11,1 milliards d'euros. Ils seront peut-être suffisants pour couvrir une dépense qui a atteint en 2019 plus de 10,3 milliards. L'allocation sera augmentée le 1er avril prochain du pourcentage de l'indice des prix. L'aide au poste au titre de la Garantie de Rémunération des Travailleurs Handicapés (GRTH) en Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) augmente de 2,3%. Les crédits de l'emploi accompagné sont

maintenus à 15 millions (cette action a concerné 2 724 travailleurs handicapés en 2019). Enfin, la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance bénéficiera de 100 000 € supplémentaires afin notamment de restructurer le service national d'écoute des victimes, le 3977.







## • FINANCES ET RESSOURCES (SUITE)

### • Économies sur l'AAH

#### Le Sénat a chiffré les économies réalisées sur les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Le rapprochement des règles de prise en compte des revenus d'un couple à l'AAH sur celles d'un couple au RSA (Revenu de Solidarité Active) permettra d'économiser 287 millions d'euros chaque année entre 2020 et 2022 et concerne environ 14 % des allocataires. Cette mesure risque d'accroître la dépendance financière de la personne en situation de handicap vis-à-vis de son

conjoint et va à l'encontre de l'autonomie recherchée.

L'extinction progressive du complément de ressources (179 euros mensuel), versé à près de 67 000 bénéficiaires, fait économiser 5,7 millions d'euros par an.

La suppression de la revalorisation annuelle du 1er avril pour 2019 et sa limitation à 0,3 % en 2020 ont permis une économie de 100 millions d'euros.

L'harmonisation des pratiques d'attribution et de contrôle de l'AAH (attribuée en cas d'invalidité inférieure à 80%)

va entraîner une économie de près de 98 millions d'euros en 2021.



**Si l'objectif d'harmonisation des pratiques des MDPH est approuvé, constat est fait que ces pratiques sont encore trop disparates.** Si les crédits budgétaires augmentent chaque année c'est avant tout en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires handicapés car, par ailleurs, un grand nombre d'allocataires a vu diminuer le montant de leurs prestations.

### • Que prévoit le PLFSS pour le handicap ?



Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2021 (PLFSS)

confie à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) la gestion, le pilotage et le financement du nouveau

risque de protection sociale Autonomie dont elle a intégralement la charge. L'ensemble des établissements pour personnes handicapées est transféré à cette branche « Autonomie », Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) compris. Le financement de l'Allocation

d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI) lui est également transféré. Pour rappel, la CNSA gère déjà la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

## • AUTONOMIE ET COMPENSATION

### • Une proposition de loi relative aux métiers du soin

A la suite du rapport qu'ils ont remis au gouvernement le 29 juin, les députés François Ruffin (France Insoumise) et Bruno Bonnell (LREM) ont déposé une proposition de loi

relative aux métiers du lien visant à améliorer les conditions d'emploi et de rémunération des personnels d'aide à domicile, des AESH (ex-auxiliaire de vie scolaire), des assistantes

maternelles et des animateurs sur le temps périscolaire.



### • Le métier de proche aidant

Environ 9 millions d'aidants apportent une aide régulière à un proche dépendant. Ils peuvent prétendre à un dédommagement financier qui leur permet d'améliorer, même faiblement, leur situation économique rendue parfois précaire quand ils sont amenés à cesser leur activité professionnelle.

#### Un dispositif récent l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA).

vient compléter les mesures existantes et permet à l'aidant de conserver son emploi en prenant un congé indemnisé pour s'occuper ponctuellement d'une personne âgée en perte d'autonomie (GIR 1 à 3) ou d'une personne en situation de handicap (taux d'incapacité

supérieur à 80%). La durée maximale du congé est prévue par les conventions d'entreprise ; en l'absence de telles dispositions, cette durée est fixée à 3 mois pour l'ensemble de la carrière professionnelle. Le congé peut être indemnisé sur un maximum de 66 jours fractionnables (43,83€ par jour pour les personnes vivant en

couple et de 52,08 € par jour pour les personnes seules).

**Cette nouvelle allocation**, tout comme le dédommagement financier de l'aidant familial, n'est pas prise en compte dans le calcul du RSA (Revenu de Solidarité Active) ou de la prime d'activité.





## • AUTONOMIE ET COMPENSATION (SUITE)

### •• Être parent en situation de handicap



Fin septembre, Adrien Taquet, secrétaire d'état à la protection de l'enfance, a annoncé les mesures concernant les jeunes enfants pendant leurs 1 000 premiers jours. On retiendra notamment les engagements qui concernent plus spécifiquement les parents en situation de handicap et qui répondent à des revendications de longue date d'APF France handicap.

#### • Renforcement de l'accompagnement :

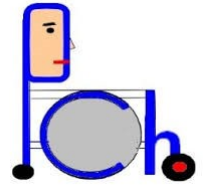
- ◇ promotion de l'entretien prénatal précoce auprès de l'ensemble des parents,
- ◇ après la naissance, un entretien dédié et remboursé dès la 5ème semaine,
- ◇ mise en place d'un Référent Parcours 1 000 jours pour les situations parentales les plus complexes. (expérimentation à partir de 2021)
- ◇ Création d'un service d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap dans chaque région dont 6 dès 2021.

#### • PCH parentalité :

Création d'une Prestation de Compensation du Handicap parentalité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (mesure annoncée lors de la Conférence Nationale du Handicap le 11 février 2020).

- Les parents en situation de handicap et bénéficiant d'une PCH aide humaine pourront en bénéficier à raison d'une heure par jour lorsque leur enfant est âgé de moins de 3 ans et une demi-heure quotidienne pour ceux qui ont entre 3 et 6 ans.
- Le matériel adapté pourra également être financé.

Les modalités de cette PCH parentalité restent encore à préciser, mais seront très inférieures à celles annoncées par le précédent gouvernement en décembre 2016.



**Pour le département d'Ille-et-Vilaine**, la vice-présidente du Conseil Départemental a assuré que l'aide financée jusque-là à hauteur de 5 heures par jour maximum serait maintenue à ce niveau au titre des prestations extra-légales.

## • ÉDUCATION

### •• Scolarisation des enfants en situation de polyhandicap

Sous l'autorité de Sophie Cluzel (Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées), un groupe de travail a élaboré un cahier des charges pour la mise en place d'unités scolaires pour enfants polyhandicapés et pour le développement de temps d'inclusion pour ceux qui peuvent être accueillis en milieu ordinaire.



APF France handicap a participé au groupe de travail et a veillé à la prise en compte des spécificités liées à la scolarisation de ce type de public.

Attendons maintenant la publication du document final pour vérifier les mesures qui seront effectivement retenues.

### •• Aide cantine et périscolaire payée par les collectivités



Le Conseil d'État, contrairement à ses précédentes décisions, a jugé, fin novembre dernier, que la charge financière de l'aide humaine aux élèves handicapés lors de la pause méridienne, du temps de restauration scolaire et des activités périscolaires incombe aux collectivités territoriales.

Celles-ci sont tenues d'accueillir et de proposer les mêmes services aux enfants et jeunes, qu'ils soient valides ou handicapés.

Elles devront désormais en assumer la charge financière, comme le souhaitaient le Ministre de l'Éducation Nationale et la Secrétaire d'État aux personnes handicapées.



● **ACCESSIBILITÉ**

●● **Politique/Accessibilité – Marie-Arlette Carlotti au Sénat et Carole Guéchi à la Direction Ministérielle de l'Accessibilité (DMA)**



Marie-Arlette Carlotti, Ministre déléguée aux personnes handicapées de 2012 à 2014 a été élue au Sénat fin septembre dernier. Elle avait lancé la réforme de l'accessibilité supprimant l'échéance de 2015 pour la mise en accessibilité des transports et des Etablissements Recevant du Public (ERP). Celle-ci a été remplacée par des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Sophie Cluzel, actuelle Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées a obtenu, en catimini, la suppression du fonds qui devait percevoir les pénalités et sanctions résultant du non respect des Ad'Ap et renoncé à tout contrôle et sanction des propriétaires et gestionnaires qui ne respectent pas la législation sur l'accessibilité.

C'est Carole Guéchi, la Directrice Accessibilité et Voyageurs Handicapés de la SNCF, qui remplace depuis janvier 2021 Brigitte Thorin à la tête de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA) qui dépend du ministère de la transition écologique.



●● **SNCF : la personne en fauteuil peut voyager avec ses proches**

**Actuellement**, le voyageur handicapé titulaire d'une carte CMI (Carte Mobilité Inclusion) est accueilli dans les TGV en 1ère classe. Il paie le tarif deuxième classe et le billet est gratuit pour l'accompagnateur (carte CMI avec la mention « besoin d'accompagnement ») ou vendu à mi- tarif (carte CMI sans mention « accompagnement »).

**Depuis mars dernier**, la SNCF a donné suite à une revendication ancienne d'APF France handicap : la personne handicapée pourra également voyager avec ses proches (amis, enfants ...) dans le même compartiment : ceux-ci (3 au maximum) bénéficieront en effet d'une réduction de 30 % sur le tarif du billet de 1ère classe, ce qui rapprochera le tarif appliqué de celui d'un billet de 2ème classe.

**Pour le moment**, il n'est pas possible **de réserver ces billets en ligne**. Il faut se rendre en gare ou en boutiques SNCF (au guichet ou sur les bornes libre service) ou appeler le 3635 avec l'espoir de tomber sur un agent bien informé ; Ce qui n'est pas toujours le cas.

**Alors, n'hésitez pas : insistez !**

●● **SNCF : billet unique et assistance**



L'Union Européenne a adopté un nouveau règlement qui devrait entrer en vigueur dans 2 ans, réduisant à 24 heures le délai minimum de réservation

d'un voyage nécessitant une assistance du personnel. De plus, l'assistance aux clients handicapés devra être assurée par tous les services régionaux. Il instaure également un billet unique pour les trajets avec correspondance entre trains régionaux et trains grandes lignes,

étendant ainsi le droit à indemnisation à l'ensemble du parcours en cas de retard ou correspondance ratée. Au-delà de 100 minutes, une alternative devra être proposée aux voyageurs pour qu'ils rejoignent leur destination.

● **SANTÉ**

●● **Légalisation d'une plate-forme numérique**

Fin novembre, un texte, pris en procédure d'urgence ce qui réduit au minimum le processus parlementaire, réforme à nouveau le système de santé. Parmi les mesures, précédemment contestées par les ordres professionnels (création d'une profession médicale intermédiaire, simplification du recrutement des médecins, modification de

l'organisation des hôpitaux et des mutuelles...), il y a la légalisation de la plate-forme numérique précipitamment lancée en mai 2020. « Mon parcours handicap ».

Depuis 3 ans, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et la Caisse des Dépôts élaborent cette plate-forme et n'ont proposé que quelques rubriques concernant l'emploi et la formation, très peu attrayantes

et non conformes aux règles d'accessibilité.

La réforme prévoit la gestion de cette plate-forme par la Caisse des Dépôts et autorise un traitement des données personnelles des internautes handicapés sans précision de l'objectif ni évaluation préalable.





## / APF France handicap

### • UNE NOUVELLE GOUVERNANCE...

Une nouvelle page s'est tournée en cette fin d'année 2020 avec l'installation d'un nouveau Conseil d'Administration (CA) et d'une nouvelle présidence.

L'Assemblée Générale (AG) de l'association s'est tenue le 26 septembre dernier sur 14 sites, connectés par visio-conférence. Cette AG a permis de prendre connaissance des traditionnels rapports (moral, d'activités et financier) ainsi que d'échanger autour de la thématique *APF France handicap demain*. Elle a également dévoilé les résultats de l'élection au Conseil d'Administration.

Les adhérent·e·s ont voté du 24 août au 25 septembre pour élire 12 nouveaux membres répartis ainsi :

8 vivant avec un handicap moteur avec ou sans troubles associés

4 parmi les autres membres de l'association, dont au moins 3 membres des familles.

Découvrez le nouveau Conseil d'Administration en cliquant sur le lien suivant : [le Conseil d'administration d'APF France Handicap](#).

C'est Pascale RIBES qui succède à Alain ROCHON à la présidence de l'APF France handicap.



### •• Un bilan particulièrement riche

Sous le mandat d'Alain ROCHON, Président depuis le 13 avril 2013, de nombreuses et belles actions ont pu être conduites. Citons notamment les rencontres sur le terrain à l'occasion de la Caravane **En route pour nos droits**, le congrès de Montpellier (le premier après sept ans d'absence), les nouveaux nom, statuts de l'association et projet associatif ou

encore la démarche citoyenne et participative *#2017Agiresemble*.

Merci à Alain Rochon qui continuera de participer aux combats de l'APF France handicap en tant que membre du CA et de la Commission Défense et promotion des droits et libertés.

### •• Des défis à relever à un débat

Dans le message faisant suite à son élection en qualité de Présidente du Conseil d'Administration, en décembre 2020, Pascale RIBES a souligné à quel point elle était honorée et fière de porter les valeurs, les actions et les combats de l'association.

Avec elle, souhaitons qu'en 2021 nous puissions avancer plus sereinement vers une société inclusive et solidaire. C'est tout l'objet de la démarche participative *Le monde change, soyons acteurs de ce changement*, qui s'inscrit pleinement dans le projet associatif *Pouvoir d'agir, pouvoir choisir*. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer lors d'une consultation ouverte à

toutes et tous.

Place désormais aux débats avant présentation d'une synthèse au printemps et choix des orientations en juin 2021. De nombreux défis nous attendent, en voici quelques-uns, et non des moindres, relevés par notre Présidente :

- ◆ **Défis politiques**, avec la loi *Grand âge et autonomie*, la semaine nationale des mobilités et de l'accessibilité prévue du 26 au 30 avril 2021, mais aussi l'enjeu de mettre le handicap au cœur des élections que ce soit dès 2021 (départementales et régionales) ou en 2022 (élection présidentielle);

- ◆ **défis économiques** afin de pouvoir poursuivre les activités de l'association malgré la crise ;
- ◆ **défis concernant l'offre de service**, avec notamment les travaux annoncés par Sophie Cluzel sur les communautés 360 et le projet SERAPHIN PH ;
- ◆ **défis démocratiques**, afin d'affirmer haut et fort la nécessité de se fonder sur l'expertise et la participation de toutes et tous aux décisions qui les concernent.

L'objectif est de pouvoir vivre ensemble demain dans une société plus juste, apaisée et durable, fondée sur les droits humains :



**ensemble  
rêvons, osons,  
créons !**

**/ APF France handicap**

**• QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DES PUBLICATIONS ?**

**•• Le rapport annuel 2019**



Ce document fait le point sur les événements majeurs et les actions menées par tous les acteurs d'APF France handicap au cours de l'année 2019. Il donne également accès au rapport financier de l'association.

Cliquez sur ce lien pour en prendre connaissance :

[Rapport 2019](#)

**•• Guide pratique Faire face**



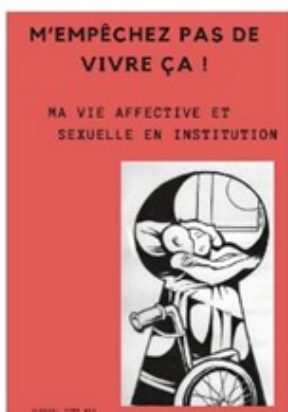
Vous vous posez un grand nombre de questions sur l'AEEH (Allocation d'Éducation pour Enfants Handicapés)... Découvrez dans le [guide pratique L'AEEH et ses compléments](#) ce à quoi vous et votre enfant avez droit.

Vous y trouverez des tableaux détaillés et chiffrés selon votre situation, des conseils d'experts, ainsi qu'une foire aux questions sur des points concrets et utiles pour vos démarches.

Collection LES GUIDES  
faire face Edition 2020 prix 3.90 €

[https://www.faire-face.fr/boutique/guide\\_pratique/laeeh-ses-complements-du-temps-et-de-largent-pour-votre-enfant/](https://www.faire-face.fr/boutique/guide_pratique/laeeh-ses-complements-du-temps-et-de-largent-pour-votre-enfant/)

**•• CH(s)OSE... témoignage Sexualité et institutions**



Audrey HERVOUET est psychologue clinicienne. Elle constate depuis de nombreuses années les difficultés et le manque de reconnaissance des personnes qu'elle accompagne concernant leur vie affective et sexuelle. Aussi a-t-elle décidé de s'investir dans cette question qui ne cesse de se poser depuis 20 ans et pour laquelle les réponses sont encore et toujours insuffisantes.

Informations en cliquant sur le site [CH\(s\)OSE](#)



**PETITES ANNONCES**

**📌 À vendre :** Vends BMW Série 1 - 120d Pack Luxe - 144 000 km. Équipement se composant d'un cercle accélérateur (amovible) sur le volant et d'un frein main droite à baisser. Bon état général, entretien régulier, aucun problème mécanique depuis son acquisition. Batterie neuve, pack luxe inclus : sellerie cuir, GPS, disque dur 4go pour stocker la musique, climatisation.  
Prix : 8 990 €.  
Plus de renseignements au 06 81 91 09 74.





## • À RENNES L'HABITAT REGROUPÉ SAINT CYR A REÇU SOPHIE CLUZEL

### •• un constat , un projet futur à l'horizon 2022

**Impliquée dans le développement de l'habitat inclusif**, la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées a voulu se rendre compte de la façon dont fonctionne l'habitat regroupé « Saint Cyr » ; aussi est-elle venue à Rennes le 14 décembre pour rencontrer professionnels et résidents du dispositif et participer à une table ronde sur l'habitat Inclusif et les problématiques et besoins spécifiques des personnes épileptiques, en situation de handicap.

Au sein d'une résidence comprenant 112 logements, 12 appartements sont attribués à des personnes en situation de handicap (handicap moteur ou épilepsie sévère pharmacorésistante) qui bénéficient d'un dispositif commun d'accompagnement et de la présence d'accompagnants 24h/24 (avec, pour partenaire prestataire, l'ADMR Rennes et environs qui est une association d'aide à domicile).



crédit photo : « Thomas Bregardis/Ouest-France »

**Créé par APF France Handicap, en partenariat avec EPI Bretagne (épilepsie)**, ce dispositif permet aux résidents en situation de handicap de vivre de façon autonome en toute sécurité

**Au 2<sup>nd</sup> semestre 2022, les 2 associations ouvriront**, toujours en partenariat, un nouvel habitat regroupé dans le quartier Arsenal - Redon pour

18 logements : 12 sur site (à la jonction du Bd de Guînes et de la rue d'Inkermann) et 6 en diffus dans un périmètre d'1 km autour du site.

**Contact** : Laurence Tréhen, SAMS 35, APF France handicap, 02 99 84 26 60, sams.rennes@apf.asso.fr

## • À RENNES LES TRANSPORTS PUBLICS À LA TRAÎNE

Le site [faire-face.fr](http://faire-face.fr) a mené une enquête auprès des collectivités organisatrices des transports dans différentes régions. Il ressort que les dispositions de la loi mobilité (LOM) ont bien du mal à se concrétiser un an après son adoption.

### La métropole de Rennes collectionne les cartons rouges et les cartons oranges

- ◇ elle n'applique pas un tarif réduit à l'accompagnateur de tout titulaire de la CMI (Carte Mobilité Inclusion), mais seulement à certains d'entre eux. Ce qui est hors-la-loi.
- ◇ Elle maintient un rendez-vous de contrôle pour pouvoir être inscrit à Handistar, ce qui n'est pas conforme à l'esprit de la loi. Pour Muriel Larrouy, Chargée de mission transports à la Délégation ministérielle à l'accessibilité, la loi LOM cherche à « faciliter la vie des personnes

*handicapées ». Donc, si la collectivité tient absolument à maintenir ce rendez-vous de contrôle, cela doit pouvoir se faire à distance.*

Le maintien de ce rendez-vous de contrôle est particulièrement pénalisant pour les gens de passage ; cela revient à les empêcher de bénéficier du transport adapté alors que la loi LOM a supprimé l'obligation de résidence.

**Il est donc nécessaire que l'agglomération de Rennes assouplisse grandement sa** procédure d'inscription.



**Les réseaux départementaux et régionaux** ont eux aussi l'obligation de mettre en place un tarif spécifique pour l'accompagnateur d'un titulaire de la CMI. Si la région Centre-Val-de-Loire et Sud appliquent la gratuité pour l'accompagnateur, la Bretagne, quant à elle, propose un tarif réduit de 60 ou 70 %.



## • APEA REDON 30 ANS DÉJÀ !

Les APEA de REDON , Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie, ont été créés en 1991, par l'Association [APF France handicap](#), pour faciliter le passage, constituer un tremplin, être une passerelle entre un hébergement antérieur ou le domicile parental et un futur lieu de vie à domicile, en autonomie.

### Oyez chers amis ! Un anniversaire à ne pas rater

#### Une journée festive pour marquer l'événement est prévue le 1er juin 2021.

D'ores et déjà un groupe de travail est constitué , les idées fusent, petites vidéos, bandes annonces, animations...

L'idée est de donner une atmosphère de fête sur l'espace du parking situé dans la cour intérieure des APEA , et pourquoi pas un carnaval? Mais aussi témoigner de l'inclusion, des parcours effectués...

#### Energie et bonne humeur sont au rendez-vous

Retrouvez les APEA au cœur de ville de Redon pour une évaluation, des apprentissages ou du répit

<https://apearedon.wixsite.com/apea-redon>

## • LES DÉPARÉILLES QUÉSACO ?

Un site Internet pour permettre **aux personnes amputées ou avec deux pointures différentes d'acheter une seule chaussure au lieu d'une paire complète** en magasin. C'est l'idée que Gwénaëlle Dominé Guennoc a eu chez elle, à Domloup en Ile-et-Vilaine. Le site est conçu comme **un site de petites annonces entre particuliers pour échanger ou vendre leurs chaussures** dépareillées, explique la fondatrice.

Pour plus d'infos suivez ce lien : [Les Depareilles.fr](http://LesDepareilles.fr)

Rejoignez la communauté !

Une chaussure

Accessoire Dys

Une botte

Une palme

Une chaussure de ski

Jeu Dys

Petit accessoire d'ergothérapie

Matériel scolaire ergonomique

Livre Dys

[www.lesdepareilles.fr](http://www.lesdepareilles.fr)

Plus qu'un site, une communauté bienveillante

**LES DÉPARÉILLÉS**

[www.lesdepareilles.fr](http://www.lesdepareilles.fr)

Plus qu'un site de petites annonces, une communauté bienveillante

Quand vous achetez une chaussure, vous mettez plutôt la gauche ou la droite ?

Et si Les Dys avaient enfin un site de petites annonces dédié ?

Les Dépareillés  
Vendez, Achetez à l'Unité !

## • PORTRAIT DE MICHEL LOZACH'MEUR



Michel Lozach'neur est décédé le 3 décembre dernier. Dans cette page que nous lui dédions, Patrick Aubry, notre représentant départemental, nous parle de son ami :

« Après des séjours au centre de rééducation de Kerpape (Lorient) et de Pontchaillou (Rennes), Michel avait posé ses valises près de sa terre natale dans le Finistère. Heureux, il partage sa vie avec Rita son épouse avec laquelle ils auront 2 enfants qui les combleront : Etienne et Emmanuel.

Malgré son handicap, et avec le soutien précieux de sa famille, Michel croquera la vie à pleines dents. Il aimait se lancer des défis. Son ambitieux objectif était de changer le regard de la société sur le handicap et son combat principal a été celui de l'accessibilité et de la mobilité. Dès les années 80, il a créé le

service STH (Service de Transport de personnes Handicapées), une association dont il a été le Directeur jusqu'à la création de la société Handistar bien plus tard. À l'époque, c'était une grande innovation pour les personnes à mobilité réduite, un 1er pas vers l'inclusion, et une initiative exemplaire au niveau national. Parallèlement, Michel poursuivait un autre rêve : celui d'aménager un autocar pour permettre aux personnes en situation de handicap de voyager. Ce sera « Un car nommé désir » qui très vite sillonnera les beaux paysages de France pour le plus grand plaisir des voyageurs « à roulettes ».

Michel avait à cœur de promouvoir l'inclusion à tous les niveaux. Il est donc devenu conseiller municipal dans sa commune. Il était également engagé et très actif au sein du Collectif Handicap 35 et particulièrement dans le groupe « mobilité et accessibilité ». Il était de tous les combats : l'accessibilité des bus, celle des Établissements Recevant du Public (ERP) et, dernièrement encore, les difficultés posées par

les portillons du métro.

Une de ses autres préoccupations concernait la qualité de vie à domicile pour les personnes handicapées dépendantes. Il a d'ailleurs été Président de l'association *Handicap Services 35*, service d'accompagnement et d'aide à domicile.

Enfin, il est impossible d'évoquer Michel sans parler d'un autre grand défi : les voyages solidaires au Maroc qu'il accomplissait toujours et depuis de longues années, grâce au coup de pouce de l'association STH. Une aventure dans laquelle il entraînait sa petite famille et ses amis (voir ci-dessous).

C'est un grand Monsieur qui nous a quittés et il restera une figure emblématique du réseau associatif et politique de Rennes-Métropole. Pour son engagement dans la Cité au service des personnes en situation de handicap, pour toutes les avancées obtenues et pour son grand humanisme, nous lui sommes très reconnaissants et l'ami nous manquera à tous. »



### Un humanitaire au Maroc

En 2000, sensibilisé par les difficultés des personnes handicapées du Maroc, Michel va s'investir dans diverses actions auprès des populations de Marrakech et sa région. Sous l'égide de l'ASTH (Association au Service des Transports des personnes Handicapées), il va organiser des convois de matériels en direction du Maroc, convois auxquels il participera et qui ont permis tous les ans depuis 2000 de livrer entre 200 et 300 fauteuils roulants et autres matériels. Au fil des années, l'aide urgente en

matériel se transformera en aide au développement. Dès 2003, 2 minibus réformés du service Handistar ont été acheminés par l'ASTH pour permettre aux associations locales d'organiser le transport de leurs adhérents. Entre 2003 et 2018, ce sont 16 véhicules qui seront acheminés à Marrakech, Demnate, et Safi.

Le credo de Michel est et sera toujours la mobilité. Il œuvrera pendant toutes ces années pour sensibiliser les responsables locaux afin de développer une politique favorisant l'intégration des personnes à besoins spécifiques. Sera ainsi créée la fondation pour la mobilité à Marrakech. Il saura même impliquer Rennes Métropole qui signera en 2011 une 1ère convention de coopération avec la livraison de plusieurs véhicules et d'une enveloppe financière pour lancer le démarrage d'un

service de transports. Une 2de convention signée en février 2020 consolidera et développera ce service.

Durant ces 20 années, Michel aura toujours à cœur de se rendre à Marrakech et ce, malgré les 3 jours en minibus par la route, la fatigue accumulée et parfois des problèmes de santé dont il ne fera jamais état. Il y sera toujours accueilli, « Sidi Michel », avec générosité et respect, qualités qu'il aura toujours à cœur de retourner à ces interlocuteurs marocains.

Tous ses amis marocains éprouvent aujourd'hui une vive émotion et conserveront l'image d'un infatigable architecte du bien-être humain.

*Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'hommage supervisé par son épouse Rita sur notre site Internet : <https://apf-francehandicap35.org/acteurs-ayant-marque-la-dd35.php>*





/ ACTIONS

● LA DÉLÉGATION FACE AU SECOND CONFINEMENT

La Délégation a réorganisé totalement ses missions pour être au plus proche des adhérents et lutter contre l'isolement en cette période si compliquée et si anxiogène.

De nombreuses actions ont été proposées :

Chaque semaine, tous les adhérents reçoivent (par courrier ou par email) le petit « journal dé-confiné », élaboré par les salariés avec la participation d'un grand nombre d'acteurs de la Délégation adhérents ou bénévoles qui alimentaient les différentes rubriques : recette de cuisine, jeux, relaxation, portraits d'adhérents, défis artistiques, infos pratiques sur les droits...



Un certain nombre d'autres actions ont été mises en place :

- Des cordées par messagerie électronique

- Des défis artistiques chaque semaine
- De la relaxation par téléphone en individuel
- Des ateliers « chorale » en visio toutes les semaines et une création musicale chantée à plusieurs voix et à distance
- Des groupes initiatives en visio avec des projets de sondages autour du transport et de la vie à domicile
- Des réunions de CAPFD en visio
- Une vidéo de présentation du rapport d'activités de la Délégation par les élus (voir point suivant)
- Des appels téléphoniques (les salariés se sont partagés les listings de personnes repérées comme isolées, soit entre 30 et 40 personnes par salarié)
- Des visites à domicile pour les personnes isolées pour se promener, faire des courses ou aller à la pharmacie, aider à prendre en main les mails/Zoom (...)

● UNE ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE INÉDITE

L'Assemblée Départementale traditionnelle n'ayant pu se faire en présentiel le 8 octobre comme prévu initialement, ni en multi sites le 27 Novembre comme prévu par la suite, Cécile Cottebrune-Desbats a proposé aux élus de faire une vidéo à plusieurs pour présenter l'action de la Délégation en 2019. La vidéo, d'une durée d'environ 30 minutes, a été déposée sur Youtube, et le lien envoyé à l'ensemble des adhérents pour

qu'ils soient informés et qu'ils puissent, le cas échéant, poser des questions. Un questionnaire leur a été envoyé par email pour connaître leur avis sur cette vidéo. Chaque élu a pu ainsi présenter à l'ensemble des adhérents : les actions du CAPFD, le projet associatif et le plan d'action départemental, l'action des groupes initiatives, relais, Entraide Polio Ouest (EPO), les braderies, les loisirs (sorties,

rencontres, ateliers...), les cafés citoyens, les outils de communication (Han'Dizou, le site Internet...) et les comptes administratifs.

Retrouvez la vidéo de l'Assemblée Départementale en suivant ce lien :

<https://youtu.be/Nbn4bl9JMpg>

● RENCONTRE AU SOMMET

Les élus du CAPFD et la Directrice ont rencontré, le 13 octobre dernier, M. Monnier, nouveau conseiller à la Ville de Rennes, en charge du handicap.

M. Monnier exerce la profession d'auxiliaire de vie et est engagé auprès des Écologistes.

Cécile Cottebrune-Desbats, notre Directrice, lui a présenté notre association et évoqué l'actualité et nos revendications, dont celles concernant les services d'aide à domicile et l'accessibilité. Elle lui a rappelé notre mobilisation concernant le respect des places de stationnement adaptées (qu'il

a honoré de sa présence). Elle a également évoqué le projet d'élaborer un guide des transports en Ile-et-Vilaine, notre présence dans de nombreuses Commissions Communales ou Intercommunales d'Accessibilité (CCA, CIA) et les difficultés liées à l'installation de portillons sur la ligne A du métro. Cette dernière question a été longtemps débattue, nos représentants au Collectif Handicap 35 regrettant de ne pas être associés plus en amont pour des installations comme celles-ci et M. Monnier exposant les difficultés techniques rencontrées.

D'autres sujets ont été abordés dont celui de la participation citoyenne des personnes en situation de handicap, sujet qui tient particulièrement à cœur l'élu municipal, ainsi que les difficultés d'accès au service Handistar : délais d'attente, frais de dossier, conditions d'admission, port du masque obligatoire...

Une rencontre enrichissante à la fin de laquelle M. Monnier nous a invités à contacter par courriel le service de la voirie de Rennes pour tous les problèmes d'accessibilité, en le mettant en copie ainsi que l'élue du Groupe Écologie Les Verts.



/ ACTIONS

● LA PLATE-FORME HANDI-DROITS

Une question sur vos droits ou des démarches à effectuer, vous pouvez contacter la Délégation.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, APF France handicap a mis en place une plate-forme Handi-droits afin de permettre le traitement des demandes juridiques de nos adhérents.

L'Association répond à vos questions sur les dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap dans les domaines suivants :

- ⇒ Aide sociale,
- ⇒ Allocations, prestations MDPH,
- ⇒ Assurance, Assurance-maladie, Assurance-vieillesse,
- ⇒ Cartes Mobilité Inclusion (CMI),
- ⇒ Discriminations, protection des personnes,
- ⇒ Logement, transports,
- ⇒ Emploi, indemnisation

Pour les questions concernant d'autres problématiques (droit de la consommation...), APF France handicap peut vous orienter vers d'autres interlocuteurs.

Le coordinateur régional est Mathieu Cailleau : mathieu.cailleau@apf.asso.fr  
La référente départementale est Céline Brulais : celine.brulais@apf.asso.fr (02 99 84 26 66).



● OPÉRATION RESSOURCES : LA BRADERIE DU 18 OCTOBRE



La braderie du dimanche 18 octobre a été un franc succès malgré le contexte difficile. Nous avons collecté 12 806.64 € grâce à la mobilisation sans faille d'une centaine de bénévoles, tous compréhensifs et respectueux des consignes sanitaires qui pourtant

complexifiaient notre organisation. Celle -ci est d'ailleurs de plus en plus rodée et efficace avec une installation et un rangement plus rapide grâce à une équipe manutention qui se connaît et a pris l'habitude de travailler de façon coordonnée.

Bravo et merci à elle !

Grâce à ces opérations ressources locales, nous pouvons proposer à nos adhérents un grand nombre d'activités et de sorties qui contribuent à la rupture de l'isolement pour nombre d'entre eux.

Le calendrier prévisionnel des braderies prévues en 2021 Halle Martenot à Rennes (sous réserve des autorisations et du prêt de matériel) est le suivant :

Dimanche 11 avril 2021

Dimanche 13 juin 2021

Dimanche 17 octobre 2021.



Sorties et loisirs

Avec le 2nd confinement, tous les ateliers, rencontres et sorties ont été suspendus (hormis les actions citées dans la page précédente).

Certains cependant ont poursuivi leurs activités sous une autre forme. Ainsi, la chorale poursuit son répertoire à distance et se retrouve par visio-conférence les jeudis après-midi. Les effectifs sont réduits mais les quelques participants sont heureux de se retrouver ainsi et de chanter malgré tout !



Pour connaître les conditions et les modalités de reprise de toutes les activités, informez-vous auprès de Stéphanie Piron à la Délégation (02 99 84 26 66) ou consultez directement la rubrique agenda du site Internet : <https://apf-francehandicap35.org/xagenda/index.php>.



## /LES GROUPES

### • **BILAN DE L'ACTIVITÉ DES GROUPES RELAIS ET INITIATIVES**

Aucours des mois de Septembre et Octobre, Mathieu Cailleau a pu aller à la rencontre des différents groupes dans le département, ces réunions avaient principalement pour but de se retrouver après le début d'année difficile connu. Ces temps ont donc été plus axés sur **la convivialité et l'échange face au contexte**. L'enthousiasme était présent chez les membres des groupes et les projets allaient se relancer.

Un projet départemental a pu voir le jour en Septembre : la **semaine du stationnement**. Pour rappel, ces trois jours de mobilisation à l'échelle du département avaient pour but de revendiquer sur le

stationnement gênant, face aux incivilités sur les places PMR (Personnes à Mobilité Réduite), le stationnement sur les trottoirs (voir page suivante)...



Suite à ces deux journées, les différents groupes ont participé, en lien avec les membres de l'atelier Arts Plastiques, à la **réalisation d'une fresque** sur les murs de la délégation (voir page suivante).

Après cette date, le confinement est arrivé et les actions de revendication ont été repoussées. En effet, la délégation a pris la partie d'être au plus proche des adhérents, donc de vous, et Mathieu a pu aller à la **rencontre des membres des groupes Relais** sur

l'intégralité du département. Il s'est donc rendu à trois reprises à Redon, à deux reprises à Fougères et à une reprise à Saint-Malo, il a aussi rendu **visite à certains membres du Groupe Initiatives** rennais.

A l'heure actuelle, il est impossible pour nous de dire quand les réunions des groupes relais pourront reprendre. En effet la **crise sanitaire nous laisse sans réponse** et les communes ou nous nous rendons et qui nous mettent des locaux à disposition n'en savent pas plus. Nous espérons malgré tout pouvoir vous retrouver le plus rapidement possible et Mathieu Cailleau reviendra vers les différents groupes dès que des évolutions auront lieu.

*Pour toutes informations sur les projets des groupes Initiatives et Relais à venir, n'hésitez pas à prendre contact avec Mathieu Cailleau – Chargé de missions au 07.50.68.29.33 ou à [mathieu.cailleau@apf.asso.fr](mailto:mathieu.cailleau@apf.asso.fr)*



### • **LE GROUPE ENTRAIDE POLIO OUEST (EPO)**

Ils boitent bas ou pire, sont cloués dans des fauteuils roulants. Trop souvent, ce sont des enfants, « les petits polios » comme on dit. Vacherie de maladie qui vous paralyse une vie. Vacherie de maladie, tu recules enfin.

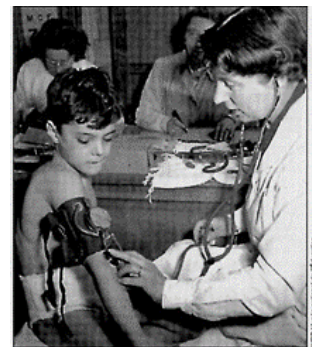
**Le 16 avril 1957 est un jour à marquer d'une pierre blanche.** Dans les Alpes, 273 enfants de la vallée de la Tarentaise offrent leur épaule dans laquelle s'enfonce une seringue qui injecte un vaccin attendu de tous les enfants de la terre : celui de la lutte antipoliomyélitique. Ça y est : la médecine tient le bon bout contre cette maladie d'origine virale qui enflamme ou dégénère la substance grise de la

moelle épinière. Elle besogne rapidement, la maudite. D'ailleurs on dit qu'un tel a eu « une attaque de polio ». Résultat ? on est paralysé des jambes, d'un bras ou l'on a de graves difficultés à respirer. C'est triste, un gamin de dix ans avec des béquilles ou les jambes attelées, punies d'enfance.

L'ultime bataille a commencé en 1953, un médecin de Pittsburg aux Etats Unis, le professeur Salk a obtenu un vaccin inactivé. Les chercheurs de l'institut Pasteur l'ont amélioré, ils ont mis au point un vaccin grâce à un virus tué et ils l'ont présenté le 24 novembre 1954.

Avec toutes les précautions d'usage : les chercheurs doivent encore parfaire leur invention et surtout envisager une production de masse au plus vite.

Deux ans et demi plus tard, les enfants de la Tarentaise « ouvrent le bal ». Les petits savoyards sont les cobayes d'une superbe conquête....  
*Extrait Ouest-France Les années 50 en Ille et Vilaine.*



► La médecine scolaire s'attend à tous les jeunes : elle s'assure que tous les gamins ont bien été piqués contre les vilaines maladies qui traquent encore et dont les vaccins sont désormais commercialisés.



## / LES GROUPES

### • LE STATIONNEMENT ADAPTÉ EN ILLE-ET-VILAINE

Cette action de sensibilisation des élus municipaux et du grand public autour de la question du stationnement des personnes à mobilité réduite et du stationnement gênant sur la voie publique s'est déroulée les 23 et 24 septembre derniers.

**La 1ère journée** s'est déroulée à l'intérieur et dans le voisinage des locaux de la Délégation afin d'engager un dialogue sur le stationnement gênant.

**Le 2nd jour** a donné lieu à une action commune sur 3

communes : Dinard, Redon et Rennes, afin de sensibiliser les municipalités et le grand public à la problématique du stationnement.

Des rencontres avec les élus (dont M. Monnier à Rennes) et des techniciens et agents municipaux (voirie, fourrière, police...) d'une part, et le grand public d'autre part, pour échanger autour du

stationnement des personnes à mobilité réduite, des stationnements gênants, du respect des places adaptées...



Des échanges riches sur les difficultés rencontrées et les actions entreprises, et une déambulation instructive dans les centres-villes (constat d'infractions).



### • UNE FRESQUE LUDIQUE ET ÉDUCATIVE

Dans le cadre de la semaine de mobilisation sur le stationnement, l'idée d'une action visuelle, permettant de faire du lien avec les adhérents et d'appuyer nos revendications auprès du grand public, a germé et abouti à la réalisation d'une grande fresque sur les murs en mauvais état derrière la Délégation.

Une cinquantaine de personnes a été mobilisée pour concrétiser ce projet : les membres du Groupe Initiatives, les adhérents participant à l'atelier Arts plastiques de la Délégation, des bénévoles et des partenaires (entreprise de peinture, artiste). Cette fresque est donc le fruit d'un travail collectif sur la question du stationnement.



Elle raconte l'histoire de la pensée et des humeurs d'une personne étant mise à mal dans le stationnement, bref une fresque qui attire les regards et provoque le questionnement et une belle œuvre d'artiste réalisée par les adhérents.



• **À LIRE,**

**La langue des signes française pour les enfants**



Antoine Bonnet, formateur en LSF (langue des signes française), propose un recueil de découverte de cette langue aux enfants à partir de 7 ans,

au travers d'un apprentissage à la fois ludique et pédagogique. Coloré et illustré, facile à manipuler, ce livre permet à l'enfant de découvrir l'alphabet, de se présenter et de construire ses premières phrases au moyen

d'illustrations amusantes et de différentes astuces et indications visuelles. A découvrir en famille !

**La langue des signes française pour les enfants, éditions Bonhomme de chemin, 8,90€ en librairie**

**Les archéologues racontent le handicap**

L'archéo-anthropologue Valérie Delattre poursuit son travail de recherche archéologique sur les handicaps en publiant un ouvrage illustré qui s'adresse



cette fois essentiellement aux enfants (*un 1<sup>er</sup> livre, primé, était destiné aux adultes*). Cet ouvrage permet d'explorer, grâce aux archéologues et anthropologues, l'histoire du handicap et d'apprendre comment le regard sur la différence a varié selon les civilisations et les époques. Ainsi les lecteurs seront surpris d'apprendre qu'on sauvait des

vies en amputant pour protéger de la gangrène il y a 45.000 ans, qu'on trépanait dès le néolithique, qu'être nain pouvait être un privilège dans l'Egypte ancienne, qu'à l'Antiquité les Grecs versaient une pension aux soldats devenus infirmes... En revanche, chez les Romains, les personnes handicapées étaient l'objet de railleries même s'ils savaient les appareiller.

**Il était une fois la différence, par Valérie Delattre et Vincent Bergier pour les illustrations, Actes Sud Junior, 16,50€ en librairie**

**J'ai soif ! L'histoire d'un petit lézard destinée aux enfants malvoyants**

Voilà un lézard bien assoiffé, croqué par le dessinateur Hugo Alimi et raconté par Muriel Pat ! Ce petit lézard cherche à la fois de la fraîcheur et de l'eau, mais il a peur de tomber dans la rivière.



Et voilà que des enfants s'installent sur la plage... une jolie rencontre à découvrir dans cet album conçu pour faciliter la lecture aux jeunes enfants déficients visuels : dessins au trait noir épais, une seule couleur verte faisant contraste, gros caractères très lisibles.

**J'ai soif ! par Muriel Pat et Hugo Alimi, éditions Un chat la nuit, 14€ en librairie**



**Où se cache ma fille ?... regard d'une maman sur son enfant**

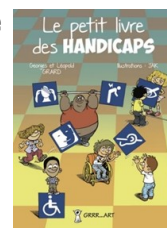
Mais où est donc passée cette enfant gaie comme un pinson, triste comme un petit phoque, vive comme un crocodile ?



Sa maman la cherche dans la maison et nous en dresse au fil des pages un portrait dessiné au travers des objets qu'elle croise au fil des pièces. On finira par découvrir cette petite fille espiègle à la dernière page ! Ce bel album d'Iwona Chmielewska est une histoire construite au moyens de patchworks et de collages. **Où se cache ma fille ? par Iwona Chmielewska, Editions Format, 18,50€ en librairie.**

**Ce Grand "Petit livre des handicaps"**

n'est surtout pas une encyclopédie ! C'est de la littérature enfantine avec des contes, des fables, des histoires vécues, de l'humour, des jeux, des témoignages, des conseils, des confidences, des portraits, des actions à réaliser, des blagues, des connaissances à acquérir... Comment aborder le handicap avec les enfants ? Comment l'expliquer ? Comment mieux faire connaître le monde du handicap ? Comment informer ? ...



"Le petit livre des handicaps" y répond avec justesse, naturel, originalité et drôlerie ! Il s'adresse aux enfants du primaire et aux collégiens (7-15 ans). **écrit par Georges et Léopold Grard, Éditeur Grrr...art Eds 15€ en librairie**

**Dons de livres**

« Quel bonheur d'imaginer que nos livres, qui encombrant parfois bibliothèques et placards, vont avoir une nouvelle vie, qu'ils vont donner de la joie à d'autres personnes en leur permettant de s'évader durant quelques heures !

Soyez chaleureusement remerciés pour ces livres que vous nous donnez, lesquels, par le biais de nos braderies, nous permettront de poursuivre les activités mises en place par la Délégation pour ses adhérents en situation de handicap. Cependant, veuillez bien à vérifier leur état avant de nous les déposer. Pensez aux futurs lecteurs et, en amont, à la personne qui bénévolement prend le soin de trier vos dons et qui doit parfois en jeter les ¾, en faisant ce geste citoyen supplémentaire de déposer vos livres en mauvais état dans les bacs de recyclage de papier et non à APF France handicap. Merci à vous ! »

● **TENNIS ROLAND GARROS 2020 : UN TOURNOI INÉDIT !**

**Beaucoup de nouveautés cette année !**

- 1 – Tournoi disputé en Octobre au lieu de Mai
- 2 – Pose d'un toit sur le court central Philippe Charrier
- 3 – Eclairage sur certains courts
- 4 – Révélation de jeunes joueurs français

Beaucoup moins de spectateurs à cause de la Covid 19 mais matchs passionnants.

Le toit a permis de terminer des matchs tard dans la nuit.

Deux joueuses françaises dont une Bretonne se sont révélées cette année :

- **Carla BUREL** (19 ans née à Rennes) 357ème mondiale a battu la Néerlandaise RUS (67ème) puis la Slovène JUVAN (100ème mondiale) mais a dû s'incliner devant la chinoise ZHANG (35ème). Elle a été médaillée d'argent aux Jeux Olympiques de la jeunesse en 2018, championne du monde junior en 2018 et médaillée de bronze en double mixte en 2018 avec Hugo GASTON (Français)

- **Fiona FERRE**, 23 ans, 49ème mondiale. A enchaîné 18 victoires consécutives depuis Août 2020. Elle a souvent atteint

les 1/4 et 1/2 finales dans certains tournois devant des n°s 3 et 4 mondiales. S'est inclinée ici en 8ème de finale devant l'Américaine Sofia KENIN (6ème)

- **Hugo GASTON**, Toulousain, 20 ans, 239ème mondial. Il a fait dérailler la belle horlogerie suisse en battant Stanislas WAVRINKA (16ème mondial) en 3h10. Il a sorti sa boîte à malices avec tous les coups du tennis. Il semblait lire, comme dans un livre ouvert, tous les coups de son adversaire. Il adore « cuisiner » ses adversaires jusqu'à les rendre fous. On sent qu'il s'amuse sur le court et prend plaisir à jouer. Il est passé tout près de l'exploit face à Dominic THIEM, Autrichien (3ème mondial) . Il s'est battu comme un lion mais a dû s'incliner au 5ème set.

**Finale femmes :**

La jeunesse au pouvoir : Iga SWIATECK (Polonaise de 19 ans et 56ème mondiale) face à Sofia KENIN (Américaine de 21 ans n° 6 mondiale). C'est la finale la plus jeune depuis 17 ans avec 2 joueuses de moins de 22 ans. Cela n'était pas arrivé depuis 2003 avec Justine HENIN.



Iga a beaucoup de confiance en elle, ne lâche rien, est très nature, calme, posée, communique super bien avec le public. Elle a battu la n°1 mondiale Simona HALEP. C'est la 1ère Polonaise (hommes-femmes confondus) à remporter un trophée en Grand Chelem à Roland Garros.

**Finale hommes :**

Novak DJOKOVIC (1<sup>er</sup> mondial) contre Rafael NADAL (2ème mondial) ; pas au top de sa forme Djoko (comme on l'appelle) s'est fait battre en 3 sets. Il n'y a pas eu vraiment de suspens.

Ces joueuses et joueur incarnent l'avenir du tennis français et polonais. Bravo à tous les joueurs pour le beau spectacle qu'ils nous ont offert malgré le contexte sanitaire très difficile et presque sans public.

●● **Le sport à l'école : les priorités ministérielles**



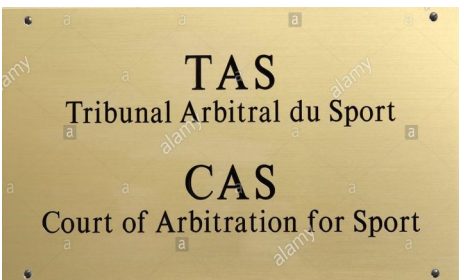
Les ministres de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer et des sports Roxana Maracineanu ont présenté leurs priorités :

\* lancement d'un comité de pilotage réunissant divers ministères afin de renforcer la place du sport à

l'école pour les jeunes en situation de handicap à la rentrée 2021.

\* Les établissements sociaux et médico-sociaux pourront obtenir le label Génération 2024 mais cela semble un peu trop tardif pour détecter des futurs sportifs de haut niveau pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 en France.

●● **Athlétisme : prothèses de jambes validées**



**Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) sanctionne une règle de la Fédération internationale d'athlétisme** qui impose aux athlètes handicapés de prouver que leurs prothèses ne leur donnent pas un avantage par rapport aux athlètes valides.

On se souvient du sprinteur Oscar Pistorius en 2007 qui avait concouru contre des valides.

Il avait obtenu, enfin, gain de cause.

Le TAS a été de nouveau saisi par le sprinteur américain Blake Leeper.

Suite à une expertise la Fédération conclut que les lames de compétition dépassent de plusieurs centimètres la taille qu'aurait ce sportif avec des jambes « biologiques » lui procurant ainsi une foulée plus longue.

• **Les traditions du jour de l'an dans le monde**

Le 1<sup>er</sup> Janvier est la date officielle pour fêter le Nouvel An.

Allons faire un petit voyage pour étudier les traditions de certains pays. Envolons-nous vers le pays qui fête la nouvelle année en premier.

**Nouvelle-Zélande** : La tradition est de sortir ses plus belles casseroles à minuit et de les frapper pour créer un vacarme assourdissant dans les rues.

**Puis vient l'Australie** : les bateaux font des cercles dans la baie et s'illuminent de mille lumières et à minuit 80 000 feux d'artifice s'enflamment dans une féerie de couleurs. Traversons le Pacifique nous atterrissons au **Japon** : On se rend dans un temple bouddhiste pour assister à la frappe des 108 coups de gong annonçant le passage à la nouvelle année.

Traversons la Mongolie et débarquons en **Russie** : porter des vêtements neufs, régler ses dettes avant de fêter le réveillon ou encore, après le 12ème coup de minuit, jeter de la vaisselle cassée par la porte ou la fenêtre pour que l'année soit joyeuse et fortunée.

**Afrique du Sud** : Ils célèbrent surtout le 2 Janvier au Cap. Appelé « Coon Carnival » (carnaval noir) ce Nouvel An est rythmé par des fêtes de rues et parades dans des costumes extravagants et colorés, le visage très maquillé. Cet événement fait référence à la fête instituée par les esclaves noirs, le Nouvel An étant réservé aux Blancs. Retour du voyage pour visiter plus près de nous **l'Italie** :



La coutume veut que l'on jette les vieux objets par la fenêtre. Il est aussi courant de manger une cuillère de lentilles à chaque coup de minuit.

**Espagne** : Quand minuit retentit, les Espagnols doivent gober 12 grains de raisin, dits « de la chance » au rythme des 12 coups pour espérer prospérité et succès chaque mois de l'année.

**Allemagne** : Les Allemands respectent la tradition du « Bleigiessen ». Il faut verser du plomb fondu dans un saladier d'eau froide et interpréter les formes obtenues pour en déduire les événements heureux ou malheureux à venir.

**Pays Bas** : Feux d'artifices toute la nuit

**Danemark** : Avant minuit, les Danois enlèvent leurs chaussures, montent sur une chaise et sautent au dernier coup de minuit, chantent l'hymne national. Cette tradition a pour but de chasser les mauvais esprits. Et pour finir traversons l'Océan Atlantique pour aller voir ce qui se passe au :

**Canada** : Fête autour d'un repas en famille ou entre amis dans un bar, puis dehors pour profiter des illuminations, feux d'artifices, concerts, etc..

**U.S.A.** à New York lancer de ballons sur Times Square

**Colombie** : Une fois la nouvelle année célébrée, on fait le tour du quartier avec une valise vide, synonyme d'une année remplie de voyages.

**Pérou** : On fabrique des poupées de chiffon ou papier mâché représentant l'année passée, on les expose devant chez soi et le 31 à minuit ces poupées sont brûlées dans les rues.

S'il y a des premiers, il y a toujours des derniers. C'est Hawaï et la Polynésie française.

**Hawaï** : les feux d'artifices sont censés effrayer les mauvais esprits. Manger du poisson cru pour porter chance. Grande réunion de famille sur la plage.

**Polynésie française** : La tradition du Nouvel An est la baignade sous un ciel bleu et la mer à 20°. D'autres personnes vont plonger dans une eau plus fraîche comme la source de Vaima à Mataiea.

Nous espérons que ce voyage vous a plu. Il y a encore d'autres pays à visiter, des menus traditionnels à évoquer, les rituels des 12 coups de minuit, peu à peu à les superstitions du jour de l'an, les porte-bonheur mais ce sera pour la prochaine fois.

Bonne année à tous.

**Rébus pour la nouvelle année**

Solution ci dessous





**La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)**



- Adresse : 40, rue Danton  
35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr

**Lignes** **C3** **44** **31**

**Arrêt de bus Jeanne d'Arc**

**DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE**

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter



notre équipe locale legs et donations sans engagement de votre part et en toute confidentialité.

**Rejoignez** notre famille de cœur !

Pour plus d'informations contactez la Délégation 40, rue Danton à Rennes  
Tél : 02 99 84 26 66

ou Consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

**En soutenant**

**APF France handicap**

**Vous permettez à des milliers de personnes De ne plus être seules face au handicap!**

**STATION DE NETTOYAGE**

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Sur Rendez-vous les Lundis et Mardis après-midi



Délégation d'Ille-et-Vilaine  
40 rue Danton, 35700 - RENNES  
02.99.84.26.66 - dd.35@apf.asso.fr

● **Han'dizou 35** est édité au **trimestre**. Pour celui du 1er trimestre 2021, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 5 décembre 2020**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF France handicap d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes

Tirage : 430 exemplaires

● **Directrice de publication** : Cécile Cottebrune Desbats

● **Comité de Rédaction** : Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Pary-Mans, Elisabeth Renaud.

**Informations sur ce numéro** : Cécile Cottebrune Desbats

**Tel : 02 99 84 26 66**

**BULLETIN D'ADHÉSION**

**OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :**

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €

Cotisation familiale\* :  2 personnes (40 €)  3 personnes (45 €)  4 personnes (60 €)  5 personnes (75 €)  6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1<sup>ère</sup> cotisation à l'APF pour les 18/26 ans **0 €**

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : €

**TOTAL de mon règlement :** €

**OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !**

NOM .....  
PRENOM .....  
ADRESSE .....  
CODE POSTAL .....  
VILLE .....  
DATE DE NAISSANCE .....

Ci-joint un chèque postal ou bancaire de ..... € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :

APF Délégation d'ILLE et VILAINE  
40, Rue DANTON  
35700 RENNES

**NUMEROS UTILES :**

**Faites valoir vos droits !**

<http://vos-droits.apf.asso.fr/vos-droits-par-thematique.html>

Des parents d'enfant en situation de handicap\* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 800 766**

Le lundi de 9 h à 11 h  
Le mardi de 9 h à 12 h  
Le mercredi de 20 h à 22 h  
Le jeudi de 14 h à 16 h  
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 500 597**  
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 854 976**  
Écoute SEP

\* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)